

SAINT-MONTAN,  
Le 8 décembre 2008

## **"LE MAIRE REQUISITIONNE 7 LOGEMENTS NEUFS VACANTS"**

J'informe la population que je demande, ce jour, à Monsieur le Préfet de l'Ardèche de réquisitionner sept logements neufs vacants pour les mettre à disposition de personnes sans logement ou mal logées.

Le Centre d'Action Sociale Communal (C.C.A.S.), par l'intermédiaire de Mesdames REYNORD Anne-Marie et COUPAT Catherine et les membres qui le composent, est chargé de se rapprocher des Associations caritatives du Canton de BOURG-SAINT-ANDÉOL pour identifier les personnes sans logement ou mal logées qui peuvent en bénéficier.

Beaucoup d'effets d'annonce sont faits sur un sujet grave dans les médias, sans que la loi soit appliquée sur le terrain.

Les acteurs que nous sommes, sommes coupables de l'inaction devant une souffrance humaine terrible si nous pouvons y répondre et que nous ne faisons rien par manque de courage politique.

Je prends cette décision avec le soutien unanime du Conseil Municipal, qui me mandate pour cette action de solidarité. Ces sept logements sont situés dans la partie de la moitié de l'ancienne école de la Cité du Barrage dont le propriétaire est une Association, qui les a construits sans permis. Ces logements, sont neufs et inoccupés.

Je tiendrai régulièrement informé les Saint-Montanais de la suite qui sera donnée à ma demande.

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire,  
Alan CARRARO